XAVIER BARET
NOTAIRE

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS

Succession

Ces renseignements permettent à l'office d'identifier les héritiers, de dresser l'inventaire du patrimoine et de préparer la déclaration de succession. Complétez ce que vous savez : l'office interrogera lui-même les fichiers officiels.

Référence du dossier		**Date**	

Délai. La déclaration de succession doit en principe être déposée dans les six mois du décès lorsqu'il est survenu en France métropolitaine (douze mois dans les autres cas). Au-delà, des intérêts de retard sont dus. Transmettez-nous les éléments le plus tôt possible.

1. LE DÉFUNT

Civilité	
Nom de naissance	
Nom d'usage	
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	
Date et lieu de naissance	
Nationalité	
Profession (ou dernière profession)	
Dernier domicile	
Pays de résidence habituelle au jour du décès	
Date et lieu du décès	
Centre des finances publiques dont il dépendait	

Si le défunt était ressortissant d'un État hors Union européenne, joindre une copie de son titre de séjour et de son acte de naissance traduit en français.

Situation de famille au jour du décès

☐ Célibataire	☐ Marié(e)	☐ Pacsé(e)
☐ Divorcé(e)	☐ Veuf ou veuve	☐ Séparé(e) de corps

Si marié(e) : date et lieu du mariage, régime matrimonial	
Si pacsé(e) : date du PACS, mairie ou notaire d'enregistrement	
Si divorcé(e) : date du jugement ou de la convention de divorce	
Nom et prénoms du conjoint ou partenaire survivant	

Joindre le livret de famille, et selon le cas le contrat de mariage, la convention de PACS ou le jugement de divorce.

XAVIER BARET
NOTAIRE

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

2. DISPOSITIONS ET SITUATION PERSONNELLE

À votre connaissance, le défunt avait-il rédigé un ou plusieurs testaments ? *Indiquer où il est conservé (notaire, domicile, coffre). L'office interrogera le Fichier central des dispositions de dernières volontés.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Avait-il consenti une donation au dernier vivant à son conjoint ? *Préciser le notaire qui l'a reçue, si vous le connaissez.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Avait-il choisi, dans un testament, la loi de sa nationalité pour sa succession ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Faisait-il l'objet d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale) ? *Indiquer les coordonnées du tuteur ou du curateur.*	☐ Oui ☐ Non
Versait-il une pension alimentaire ou une prestation compensatoire ?	☐ Oui ☐ Non
Exerçait-il une activité professionnelle indépendante, ou dirigeait-il une société ? *Préciser la nature de l'activité et la société.*	☐ Oui ☐ Non
Était-il locataire de son logement ? *Le bail doit être résilié ou transféré : indiquer le bailleur.*	☐ Oui ☐ Non
Disposait-il d'un coffre-fort dans une banque ?	☐ Oui ☐ Non
Était-il redevable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ?	☐ Oui ☐ Non

Assurance-vie, épargne retraite et épargne salariale

Avait-il souscrit un ou plusieurs contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou un plan d'épargne retraite ? *L'office interrogera le fichier FICOVIE.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Des bénéficiaires ont-ils été désignés ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Des contrats ont-ils été souscrits avant le 20 novembre 1991 ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Des primes ont-elles été versées après les 70 ans du défunt ? *La fiscalité diffère selon l'âge au moment du versement des primes.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Le défunt disposait-il d'une épargne salariale (PEE, PERCO ou PER collectif, intéressement, participation, actions de son entreprise, actions gratuites, stock-options) ? *Indiquer l'employeur et le gestionnaire du plan. Signalez-la rapidement : certains avantages fiscaux dépendent de la date à laquelle les héritiers demandent le déblocage.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Aides sociales récupérables

Le défunt percevait-il une aide susceptible d'être récupérée sur la succession ? *Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex-minimum vieillesse), aide sociale à l'hébergement (ASH) en établissement, aide sociale à domicile.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

3. PATRIMOINE DU DÉFUNT

Indiquez les biens dont le défunt était propriétaire au jour du décès, même en partie. Les biens situés à l'étranger doivent également être déclarés. Si vous ne connaissez pas un montant, laissez la case vide.

N'indiquez aucun identifiant ni mot de passe des comptes du défunt : l'office interroge lui-même les établissements.

Biens immobiliers

Nature (appartement, maison, terrain, parking)	Adresse	Part du défunt et autres propriétaires	Loué ?	Valeur estimée (€)

Biens mobiliers (comptes, placements, véhicules, valeurs)

Nature (compte, livret, PEA, titres, véhicule, parts de société...)	Établissement ou description	Numéro ou référence	Solde ou valeur (€)

Le défunt détenait-il des comptes ou des biens à l'étranger ?	☐ Oui ☐ Non
Détenait-il des crypto-actifs ou des comptes auprès de banques en ligne ?	☐ Oui ☐ Non
Le conjoint survivant ou un enfant occupait-il le logement du défunt comme résidence principale ? *Cette information a des conséquences sur les droits du conjoint et sur la valeur fiscale du logement.*	☐ Oui ☐ Non
Envisagez-vous de vendre un ou plusieurs biens de la succession ? *Préciser lesquels.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Pas encore décidé

4. BIENS DU CONJOINT SURVIVANT

Uniquement si le défunt était marié sous un régime de communauté (communauté légale, communauté universelle) ou sous le régime de la participation aux acquêts. Indiquez les biens dont le conjoint survivant était propriétaire au jour du décès, y compris à l'étranger.

Biens immobiliers du conjoint

Nature (appartement, maison, terrain, parking)	Adresse	Part du défunt et autres propriétaires	Loué ?	Valeur estimée (€)

Nature (appartement, maison, terrain, parking)	Adresse	Part du défunt et autres propriétaires	Loué ?	Valeur estimée (€)

Biens mobiliers du conjoint

Nature (compte, livret, PEA, titres, véhicule, parts de société...)	Établissement ou description	Numéro ou référence	Solde ou valeur (€)

5. HÉRITIERS ET LÉGATAIRES

Pour chacun, merci de remplir un « Questionnaire d'état civil ».

Nom et prénoms	Lien avec le défunt	Adresse et email	Observations

Un héritier est-il mineur, ou fait-il l'objet d'une mesure de protection ?	☐ Oui ☐ Non
Un héritier réside-t-il à l'étranger ?	☐ Oui ☐ Non
Un enfant du défunt est-il décédé avant lui en laissant lui-même des enfants ?	☐ Oui ☐ Non
Un héritier envisage-t-il de renoncer à la succession ? *Ne faites aucune démarche avant d'en parler au notaire : certains actes valent acceptation.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Abattements et exonérations dont un héritier peut bénéficier

À nous signaler. Certaines situations ouvrent droit à un abattement supplémentaire ou à une exonération des droits de succession. Elles ne s'appliquent que si l'office en a connaissance et dispose des justificatifs. Pour chaque réponse « Oui », indiquez le nom de l'héritier concerné dans la colonne « Observations » du tableau des héritiers.

Un héritier est-il atteint d'un handicap physique ou mental qui l'empêche de travailler dans des conditions normales, ou d'acquérir une instruction normale s'il est mineur ? *Réponse facultative. Un abattement spécifique peut s'appliquer. Ne joignez pas de document médical concernant une autre personne : l'office demandera le justificatif à l'héritier concerné.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Un frère ou une sœur du défunt hérite-t-il ? Si oui, est-il célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps, âgé de plus de 50 ans ou handicapé, et domicilié avec le défunt durant les 5 années précédant le décès ? *Ces conditions cumulées ouvrent droit à une exonération totale. Joindre les justificatifs de domicile commun.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Un héritier a-t-il été adopté par adoption simple ? *Préciser s'il a reçu des secours et soins non interrompus du défunt pendant sa minorité, ou s'il est l'enfant du conjoint du défunt.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Le défunt est-il décédé en opération militaire, dans l'accomplissement de sa mission (policier, gendarme, sapeur-pompier, agent des douanes), ou victime d'un acte de terrorisme ? *Ses héritiers peuvent alors être exonérés de droits. Joindre le justificatif officiel.*	☐ Oui ☐ Non
Un héritier est-il un organisme reconnu d'utilité publique, une association ou une fondation ?	☐ Oui ☐ Non

Donations consenties par le défunt

Le défunt avait-il consenti des donations à ses héritiers de son vivant ? *Y compris les dons manuels de sommes d'argent. Préciser le bénéficiaire et joindre une copie de l'acte ou de la déclaration.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Avait-il consenti des donations à d'autres personnes ou à des organismes ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

6. VOS INSTRUCTIONS

Comptes bancaires : souhaitez-vous les faire inscrire au nom des héritiers ?	☐ Oui ☐ Non ☐ À décider
Comptes bancaires : souhaitez-vous les faire clôturer et le solde versé à l'office ?	☐ Oui ☐ Non ☐ À décider
Souhaitez-vous que l'office règle les factures en attente (obsèques, impôts) sur les fonds de la succession ?	☐ Oui ☐ Non ☐ À décider

7. PIÈCES À FOURNIR

Le défunt et les héritiers

☐ Questionnaire d'état civil de chaque héritier	☐ Trois extraits de l'acte de décès
☐ Copie intégrale de l'acte de naissance du défunt (moins de 3 mois)	☐ Livret de famille du défunt
☐ Contrat de mariage ou convention de PACS du défunt	☐ Donation au dernier vivant
☐ Jugement ou convention de divorce	☐ Testaments
☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de chaque héritier	☐ Livret de famille et contrat de mariage de chaque héritier
☐ Pièce d'identité de chaque héritier	☐ Relevé d'identité bancaire de chaque héritier
☐ Justificatif du handicap, remis par l'héritier concerné	☐ Justificatifs ouvrant droit à un abattement ou une exonération

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

Actif de la succession

☐ Titres de propriété des biens immobiliers	☐ Permis de construire et conformité (bien construit)
☐ Baux en cours et coordonnées du gestionnaire	☐ Bail du logement loué par le défunt
☐ Coordonnées des syndics de copropriété	☐ 2 derniers procès-verbaux d'AG et appels de charges
☐ Statuts et Kbis des sociétés	☐ Relevés ou numéros des comptes et livrets au jour du décès
☐ Montant de l'argent liquide	☐ Justificatifs des avoirs à l'étranger
☐ Contrats d'assurance-vie	☐ Relevés d'épargne salariale et de plan d'épargne retraite
☐ Actes de donation et déclarations de dons manuels	☐ Cartes grises et valeur estimée des véhicules
☐ Polices d'assurance (mobilier, bijoux)	☐ Coordonnées des caisses de retraite, mutuelles, maison de retraite
☐ Contrats d'employés à domicile ou d'auxiliaires de vie	

Si le défunt était marié sous un régime de communauté ou de participation aux acquêts, fournir aussi les relevés des comptes du conjoint survivant, même ouverts à son seul nom.

Passif de la succession

☐ Facture des obsèques	☐ Derniers avis d'impôt (revenu, taxe foncière, IFI)
☐ Dernière déclaration de revenus	☐ Justificatifs des dettes (prêts, factures, frais médicaux)
☐ Justificatifs des aides sociales récupérables	☐ Factures de la dernière maladie

8. MANDATS

1. Le ou les soussignés autorisent tout notaire ou collaborateur de l'office notarial de Maître Xavier BARET à leur adresser les notifications éventuelles par lettre recommandée électronique, par l'intermédiaire du prestataire AR24, conformément à l'article 1126 du Code civil et à l'article L. 100 du Code des postes et des communications électroniques, à l'adresse électronique communiquée dans le « Questionnaire d'état civil ».

2. Le ou les soussignés requièrent expressément tout notaire de l'office notarial de Maître Xavier BARET d'interroger le Fichier national des comptes bancaires et assimilés (FICOBA), le Fichier des contrats d'assurance-vie (FICOVIE), le Fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV) et le service CICLADE de la Caisse des dépôts, qui recense les comptes inactifs et avoirs non réclamés.

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'État dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945.

Sauf mention contraire, les renseignements demandés dans ce document sont nécessaires à la préparation et à la rédaction des actes. À défaut, l'office peut ne pas être en mesure de recevoir l'acte, ou d'appliquer une disposition favorable aux personnes concernées.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction générale des finances publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier central des dispositions de dernières volontés, Minutier central électronique des notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

Pour exercer ces droits, les personnes peuvent écrire à l'Office notarial (xavier.baret@notaires.fr) ou au Délégué à la protection des données qu'il a désigné (dpo.notaires@datavigiprotection.fr).

La personne qui communique à l'office des renseignements sur d'autres personnes (conjoint, enfants, héritiers, associés) est invitée à les en informer et à leur remettre la présente mention.

Si ces personnes estiment, après avoir contacté l'office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés pour la France.

9. CERTIFICATION ET SIGNATURE

Le ou les soussignés déclarent et garantissent avoir transmis de bonne foi au notaire toutes les informations dont ils ont connaissance et tous les documents en leur possession, sans en avoir sciemment omis aucun.

En signant, je reconnais avoir pris connaissance de la mention ci-dessus sur la protection des données personnelles.

Héritier ou mandant Date et signature	**Héritier ou mandant** Date et signature